CRÈCHE

FURTADO-HEINE

NOTICE

PARIS

IMPRIMERIE TYPO-LITHO L. HANNEQUIN, 34, AVENUE DE CLICHY

—

1900

CRÈCHE

FURTADO-HEINE

NOTICE

PARIS

IMPRIMERIE TYPO-LITHO L. HANNEQUIN, 54, AVENUE DE CLICHY

—

1900

CRÈCHE FURTADO-HEINE

La Crèche Furtado-Heine porte le nom de sa fondatrice.

Elle est située dans le XIVe arrondissement (Montrouge), rue Jacquier, à quelques mètres de la rue d'Alésia, sur laquelle s'ouvrent les rues Delbet et Furtado-Heine qui y conduisent.

Elle a éte construite par M. P. BLONDEL, architecte, pensionnaire de l'Académie de France, à Rome.

L'étendue du terrain couvert par les Bâtiments est de 945^{m2} ; celle du jardin de 798^{m2}. La longueur du bâtiment sur façade est de 67 mètres, la hauteur, toîts compris, de 14^{m}50.

La crèche Furtado-Heine peut recevoir 100 enfants, tous les services sont assurés en prévision de cet effectif.

Un décret en date du 21 avril 1896 l'a reconnue comme Etablissement d'utilité publique, elle a été ouverte le 15 Juin suivant.

Les dépenses de construction se sont élevées à 600.000 francs.

Sa fondatrice l'a dotée d'une rente de 45.000 francs.

Description générale.

Un grand vestibule avec perron intérieur (8 marches donne accès à une galerie surélevée s laquelle s'ouvrent à droite le *Cabinet de la Directric* à gauche *la salle d'attente* ; entre ces deux pièc et faisant face à l'entrée a été placé le buste (Mme Furtado-Heine.

Le Cabinet de la Directrice est séparé de celi du Docteur par une salle affectée au logemer d'un membre du personnel ; en retrait, sont deu *dortoirs d'isolement* et une salle de travail ; à l'extré mité de la galerie, à droite, des escaliers desserven l'un le 1er étage, l'autre le sous-sol.

A gauche, à côté de la *salle d'attente*, on trouve le *vestiaire*, *une petite lingerie* donnant sur la rue e en face du vestiaire, avec vue sur la cour, le *lavabo* et les *water-closets* des enfants. Plus loin sont *la salle de bains*, la *cuisine* et le *réfectoire* du personnel. Six grandes pièces de 5m20 de hauteur (dont la pouponnière), occupent toute la largeur du bâtiment. Elles prennent jour directement sur la rue d'un côté et, de l'autre, sur un large couloir qui donne accès à un jardin avec allées sablées où a été disposée une tente-abri.

La pièce réservée au vestiaire à 5m20 de hauteur sur 2m30 de largeur et 5m15 de profondeur. C'est dans ce dernier sens que sont dressés les casiers destinés à recevoir les petits paniers en fil de fer contenant les vêtements enlevés aux enfants à leur arrivée ; à

entrée à gauche, un monte-charge communique vec la partie du sous-sol occupée par l'étuve à ésinfection.

L'état des vêtements ne comportant pas le fonconnement quotidien de l'étuve, des travaux spéaux ont été effectués pour provoquer dans le vesaire une aération rapide et constante.

Le *lavabo* (4,85 sur 5,50) contient 100 casiers numérotés où sont placés les effets du vestiaire de la rèche ; au-dessus des casiers sont déposés les peines et les brosses personnels à chaque enfant.

Dans une grande table de marbre blanc de forme vale d'environ 3 mètres sur 2^{m}50, ont été pratiquées es ouvertures pour 12 cuvettes qui sont alimentées eau chaude et d'eau froide et se vident à bascule.

Les linges à laver sont jetés dans une large conuite formée par un abattant dans lequel fonctionne n robinet. Ce sont des vidoirs qui communiquent vec un cuvier et permettent le transport, au moyen de ariots, des linges mouillés ainsi conduits à la buanerie sans avoir été transportés à travers la Crêche.

La pièce réservée aux *water-closets* (3^{m}40 sur 4^{m}80) un revêtement de faïence dans toute sa hauteur, plafond est en ripolin. Les douze sièges isolés les us des autres sont disposés le long des murs dans sens de la profondeur, ils sont munis d'un abattnt de forme spéciale permettant aux enfants de adosser et de s'accouder.

Le système du tout-à-l'égout est appliqué à cette installation avec complément de lavage au moyen d'une chasse latérale.

Dortoirs. — Chacun des 5 dortoirs mesure 8 mètres sur 6 mètres et a $5^{m}20$ de hauteur, il est disposé pour recevoir 20 lits ou 20 berceaux suivant l'âge des enfants, sa contenance est de 240 mètres cubes, ou de 12 mètres cubes par lit.

Dans toute la hauteur les murs ont un revêtement de faïence, les plafonds sont en ripolin.

Chaque dortoir forme comme une petite crèche de 20 enfants se suffisant à elle-même puisqu'on y trouve :

1° Une armoire contenant des objets et effets de lingerie et de literie ; 2° un poste d'eau lavabo (eau chaude et eau froide) ; 3° un vidoir à linge sale fonctionnant dans les mêmes conditions que celui décrit plus haut pour le lavabo ; 4° une table à étagère sur laquelle sont déposés dans des casiers en métal les verres pleins d'eau boriquée dans lesquels plongent les tétines. Chaque verre et chaque tétine portent le numéro d'ordre du berceau de chaque enfant.

Le premier étage comprend la Salle de Réunion du Conseil d'Administration, 11 chambres dont 9 sont occupées par le personnel d'administration et de garde et une salle de bains pour le personnel. Un escalier de 6 marches conduit à la grande lingerie et au séchoir situés au-dessus de la pouponnière et des

5 dortoirs du rez-de-chaussée ; un réservoir avec flotteur placé sous les combles et d'une contenance de 15 mètres cubes permet d'alimenter d'*eau de source* tous les services de la crèche.

Le sous-sol contient les caves, la salle de repassage, le séchoir à air chaud, la buanderie, la laiterie, le couloir des vidoirs correspondant aux appareils spéciaux des dortoirs, l'étuve à désinfection, le dynamo pour l'éclairage électrique et les deux chaudières verticales pour le chauffage de l'air et de l'eau.

Organisation et Fonctionnement.

PERSONNEL

Le personnel exclusivement laïque se compose d'une Directrice, d'une surveillante, de berceuses, d'une cuisinière, d'une buandière, d'une repasseuse, d'un chauffeur et d'un aide-chauffeur.

Le service médical est confié au Dr Jean Laborde, qui vient tous les matins à la Crèche.

La Crèche reçoit tous les jours ouvrables de 6 h. 1/2 du matin à 7 h. 1/2 du soir sans distinction de religion, de nationalité, ni de quartier les enfants de 15 jours à 3 ans appartenant surtout à des mères qui travaillent au dehors pour vivre. Il n'est demandé aucune rétribution aux familles et le personnel subalterne ne doit accepter sous peine de révocation immédiate le plus léger pourboire.

Tous les enfants qui sont conduits pour la première fois à la Crèche sont examinés un à un dans le Cabinet du Médecin. Complètement déshabillés, ils sont l'objet d'une investigation minutieuse de laquelle dépend leur admission ou leur ajournement.

Dans le premier cas, c'est-à-dire s'ils ne présentent aucune affection contagieuse et s'ils sont vaccinés, le Docteur établit une fiche du modèle ci-dessous[1], destinée à trouver place dans un tableau à coulisse apposé au mur de chaque dortoir.

Cette fiche qui porte le numéro du berceau ou du lit de l'enfant est l'objet constant de notes additionnelles dont l'ensemble forme en quelque sorte un *curriculum* où les faits saillants du développement des petits pensionnaires de la Crèche sont soigneusement relatés. Tous les matins, avant la visite du médecin, la berceuse établit selon les présences un « état officiel » de son dortoir en retournant les cartons des enfants absents de façon qu'un coup d'œil rapide

---

(1) CARTON-FICHE (Bleuté pour les garçons) (Blanc pour les filles).	Entré le régulier
Antécédents héréditaires Père : Mère :	*Antécédents personnels* Né à terme. *Date précise du début de l'alimentation autre que le lait :*
Nourri chez lui { au Sein / au biberon	Soins donnés par la mère { bons / passables / mauvais

permette d'être renseigné sur le nombre de manquants : ces cartons-fiches ne sont établis que pour les bébés, c'est-à-dire ceux de 15 jours à 18 mois.

Lorsqu'une mère se présente à la Crèche pour demander l'admission de son enfant, il lui est donné connaissance du réglement intérieur et on lui fait signer une feuille du modèle ci-dessous[A] après que le médecin a conclu à l'admission.

[A] *Je soussigné, ai l'honneur de solliciter l'admission à la Crèche de* [1]
né [2]
fil [3]

Domicile des parents :
Profession de la mère :
Adresse où travaille la mère :

Je déclare accepter les conditions prescrites par le Règlement dont j'ai pris connaissance.

Signature lisible :

Crèches ou Etablissements d'assistance dans lesquels l'enfant a éjourné avant son admission :

---

(1) Nom et prénoms de l'enfant.
(2) Date.
(3) Nom des parents.

Tout enfant qui a cessé de venir pendant 48 heures doit être l'objet d'un nouvel examen de la part du Docteur, la Directrice ne le reçoit que s'il lui a été délivré un bon de réadmission *sur lequel les motifs de l'absence sont indiqués.*

L'enfant reçoit les vêtements de la Crèche qui consistent pour les enfants de moins de 18 mois en chemise, brassière, fichu, bavoir, tricot, couche et langes, bas et chaussons, et pour les enfants au-dessus de 18 mois, en bas, chaussons, chemise, pantalon, jupon, robe et bavoir.

Le vêtement de dessus porte un numéro de façon qu'il soit toujours remis ainsi que les différentes parties du vestiaire qu'il renferme au même enfant, lequel est ainsi nanti d'un vestiaire *personnel et individuel.* Le même numérotage est employé pour distinguer les objets servant soit à la toilette (peignes et brosses), soit à l'alimentation (cuillers pour les plus grands, verres et tétines pour les plus petits).

Les vêtements que portent les enfants à leur arrivée sont mis dans des paniers en fil de fer munis du numéro correspondant à celui des objets qu'ils contiennent et dirigés sur l'étuve à désinfection au moins une fois par semaine, plus souvent si besoin est.

Ce déshabillage est suivi d'un lavage avec de l'ouate hydrophile imbibée d'eau boriquée tiède, il y est procédé dans la grande salle des lavabos où la

toilette se complète au moyen des peignes et des brosses personnels à chaque enfant.

Bains. — Rien n'est négligé à la Crèche pour faire pénétrer dans la classe ouvrière cette vérité que la propreté est la première des conditions de la santé. Les conseils ne sont pas ménagés aux mères de famille. Pour donner plus d'autorité à ces exhortations verbales, un tableau spécial est apposé au mur de la salle des mères ; il contient les avertissements du Médecin qui y restent affichés jusqu'au soir.

La Crèche possédant une salle de bains très commodément aménagée où chaque baignoire est surélevée de façon que les berceuses puissent maintenir les enfants dans l'eau sans avoir à se baisser, ceux-ci sont fréquemment baignés sur l'avis du Docteur qui assiste de temps à autre à ces séances. Après les bains, il est fait une légère friction à l'eau de Cologne ou au baume de Fioraventi, puis les enfants, roulés dans des couvertures préalablement chauffées, sont immédiatement remportés dans leurs dortoirs respectifs.

Allaitement au sein. — On a reproché aux Crèches d'avoir pour effet de détruire l'allaitement au sein. Il arrive quelquefois que de jeunes mères, excellentes nourrices, amènent des enfants qu'elles pourraient allaiter dans les meilleures conditions. Or, par le fait que leur sein fonctionne plus rarement depuis l'admission du nouveau-né à la Crèche, la

secrétion diminue rapidement de quantité et de qualité. C'est un fait qu'ont maintes fois constaté tous les médecins d'enfants. Pour enrayer ces pratiques fâcheuses, les sollicitations les plus vives et les plus pressantes sont faites auprès des mères reconnues bonnes nourrices au moment de l'admission pour qu'elles viennent aussi souvent qu'elles le pourront allaiter elles-mêmes leur nourrisson. Les plus grandes facilités leur sont données à cet effet. Les heures de tétées au sein sont communiquées aux berceuses qui ont à s'abstenir de donner le biberon aux nouveau-nés dont on leur communique la liste.

Alimentation des enfants.

1° (Bébés). *Lait stérilisé.* — La question de la stérilisation du lait, si fréquemment remise à l'ordre du jour est une des plus intéressantes pour le bon fonctionnement du service d'une Crèche. Aussi a-t-elle été l'objet d'une série de recherches qui ont amené la réglementation de cette partie du service dans les conditions suivantes. Le lait de vache qui est fourni à la Crèche par la Laiterie de Grignon et qui, de temps à autre est l'objet d'analyses par les soins du chimiste du Dispensaire Furtado-Heine, dont le laboratoire est situé à quelques mètres de la crèche, est sitôt amené, divisé en un certain nombre de flacons gradués, puis mis dans un bain-marie et maintenu à l'ébullition pendant trente minutes environ. Chacun de ces flacons représente une

tétée. Il est préparé des quantités variant entre 60 et 170 grammes composées en majeure partie de lait pur, mais suivant indications spéciales, coupées d'eau lactosée dans des proportions données par écrit à la personne préposée à ce service variant avec chaque enfant.

La stérilisation ainsi faite par le système du Dr Budin, les flacons qui sont en même temps des biberons sont immédiatement portés dans les sous-sols où ils sont refroidis. On a en effet constaté qu'il se produisait dans les températures intermédiaires des réensemencements qu'une rapide réfrigération permet d'éviter.

Lorsqu'on a obtenu un lait stérilisé et prêt à être mis en usage, les berceuses prévenues viennent reconnaître leurs paniers et les placent dans le dortoir sur des tables où, au moment précis de chaque tétée, la bouteille est réchauffée et coiffée d'une *tétine spéciale* assez résistante pour que l'enfant soit obligé de téter lentement, condition indispensable à la bonne digestion.

Les heures des tétées sont réglées conformément aux indications données par le Docteur et sont séparées par des intervalles variant entre 2 h. 1/4 et 3 heures, suivant les âges et le tempérament de chaque enfant. Il arrive trop fréquemment que ce souci constant de l'alimentation des nouveau-nés, à la Crèche ne produit pas tous les résultats que l'on pourrait en attendre, bien que souvent on complète cette hygiène alimentaire en distribuant le soir et le

samedi pour être utilisé le dimanche du lait stérilisé aux mères nécessiteuses. Il n'y a en effet aucune croyance plus enracinée dans la classe ouvrière que celle qui consiste à penser que les nourrissons doivent dès les premiers mois recevoir une alimentation solide. C'est par milliers que l'on compte le nombre de ces petits êtres qui, à l'âge de 4 ou 5 mois, mangent des soupes épaisses, boivent du vin sous prétexte que cette boisson leur donnera des forces, heureux encore quand on ne va pas jusqu'à la viande et à l'alcool. Ce sont ces pratiques néfastes qui sont en grande partie la cause de l'énorme mortalité de nourrissons dans les villes et les campagnes. Grâce aux conseils du médecin et du personnel, la Crèche, à ce point de vue spécial, peut être considérée comme une école d'hygiène des nouveau-nés.

Poupons. — L'alimentation des poupons, bien que plus facile à régler, est, elle aussi, l'objet d'une sollicitude toute particulière ; suivant les âges, les enfants mangent des bouillies de farine diverses toujours préparées au lait stérilisé, des panades liées avec des jaunes d'œufs, des soupes maigres et du bouillon léger dégraissé, le tout suivant les indications du Docteur. Le lait stérilisé et l'eau bouillie sont les seules boissons utilisées à la pouponnière.

Pesées. — Tous les vendredis les enfants sont pesés jusqu'à l'âge d'un an et les poids donnent lieu à un tracé de semaine en semaine. Dans quelques cas

spèciaux les pesées sont continuées après la première année révolue. La feuille de poids est d'un grand format et permet ainsi des annotations aptes à expliquer telle ou telle chute dans la courbe normalement progressive des poids des bébés.

Cette partie du service est l'objet de soins tout particuliers du Docteur qui fait entre temps, c'est-à-dire dans le courant de la semaine, de fréquentes pesées supplémentaires, notamment chez les nourrissons dont la croissance est pénible et la nutrition languissante. Dans quelques cas spéciaux il est fait une pesée immédiatement avant et après une tétée, de façon à pouvoir préciser le nombre de grammes pris par l'enfant au sein de sa mère.

Salles d'isolement. — Si dans la journée un enfant paraît souffrant, il est immédiatement rendu à sa mère lorsque le cas semble comporter une certaine gravité. On le place dans une salle d'isolement jusqu'à ce qu'on vienne le chercher si l'urgence n'est pas absolue. La désinfection des objets de literie est immédiatement faite par l'autoclave du sous-sol.

Désinfection. — Une fois par semaine, les murs, bien que ne présentant pas d'angles, les lits, les berceaux et le parquet sont désinfectés par un pulvérisateur de sublimé spécialement affecté à ce service. Cette désinfection, très régulièrement hebdomadaire, est faite par la Directrice, et complète celle de la literie portée a l'étuve.

Les chiffres ci-dessous indiquent suffisamment combien de familles nécessiteuses ont bénéficié, à la Crèche Furtado-Heine, des principes d'hygiène qui y sont si largement appliqués.

Du 15 Juin 1896 au 31 Mai 1897 le nombre des journées de présence s'est élevé à . . 19.078

Du 1er Juin 1897 au 31 Mai 1898 le nombre des journées de présence s'est élevé à . . 20.300

Du 1er Juin 1898 au 31 Mai 1899, le nombre des journées de présence s'est élevé à . . 21.705

Du 1er Juin 1899 au 31 mai 1900. à 22.579.

Feuille de Poids des Nouveaux-Nés admis.

N° du Berceau
N° d'Entrée

Nom
Sexe

Date de la naissance;

Poids { initial / de sortie

Entrée le ... régulier

Antécédents héréditaires: Père, Mère

Antécédents personnels: Né à

Nourri au Sein à domicile

Soins donnés par la mère: bons

Dates:

Semaines: 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19

6000 gr.
900
800
700
600
5000
400
300
200
100
5000
900
800
700
600
4500
400
300
200
100
4000
900
800
700
600
3500
400
300
200
100
3000*
900
800
700
600
2500
400
300
200
100
2000

* Courbe normale.

Particularités:

21 22 23 24 25 26 27 28 29 30 31 32 33 34 35 36 37 38 39 40 41 42 43 44 45 46 47 48 49 50 51 52

0gr

* Courbe normale.

Dr J. Laborde